

Féminisation : quel impact sur la profession ?

Maud LAFON

>> Enquête

Lors des Rencontres nationales vétérinaires de Nice, le 1^{er} octobre, le groupe Valovet a présenté les premiers résultats d'une enquête orchestrée par la CARPV* dont l'objectif était de mieux comprendre la situation, les déterminants et les conséquences de la féminisation de la profession. Ce travail pourrait déboucher sur des outils nouveaux. Une prestation « maternité », dans le cadre du régime Invalidité Décès, est notamment à l'étude à la CARPV.

Savoir où en est la féminisation et si la profession est prête à participer à la maternité des consœurs à travers une prestation spéciale qui sera versée par la CARPV*, sont les deux questions qui ont motivé une enquête inédite orchestrée par la caisse de retraite en juin. Ses premiers résultats ont été présentés lors de l'atelier Valovet à l'occasion des Rencontres nationales vétérinaires de Nice, le 1^{er} octobre, par notre confrère Laurent Jessenne.

Sur les 9 656 questionnaires adressés aux vétérinaires libéraux cotisants, par la voie de la Lettre de la CARPV de juin, 2 374 ont été

renvoyés et analysés, un score jugé remarquable par les instigateurs. Dans ces répondants, les femmes étaient 40 %, soit en légère surreprésentation par rapport à la moyenne nationale (25 %). Les hommes ont tout de même représenté 60 % des répondants. Les chiffres bruts du questionnaire feront donc l'objet d'un redressement ultérieurement.

L'échantillon est représentatif de la profession vétérinaire libérale pour les autres critères (âge, activité : 59 % de canins, 16 % de mixtes à dominante canine, 13 % de mixtes à dominante rurale, 3 % de ruraux purs ; type de structure etc.). 85 % des répondants travaillent à temps complet, 84 % dans une seule structure. Le revenu moyen est légèrement inférieur aux données moyennes de la CARPV, un constat que Laurent Jessenne met sur le compte de la légère « surféminisation ».

2.2 enfants à charge

De façon inédite, des données sociologiques ont été collectées par l'enquête comme le mode de vie (86 % en couple), la situation matrimoniale (80 % mariés), la profession du conjoint (15 % des répondants sont mariés à un vétérinaire qui exerce soit en libéral (15 %), soit en tant que salarié (8 %), soit de façon non précisée (2 %)). Lorsque le conjoint est vétérinaire, il exerce dans la même structure dans 62 % des cas. Pour les répondants ayant ou non des enfants, le nombre moyen d'enfants à charge est de 1,7 (2,2 si l'on ne tient compte que de ceux et celles qui ont des enfants, soient les trois quarts des répondants).

L'analyse de l'échantillon enquêté a permis plusieurs remarques : les femmes sont plus nombreuses que les hommes : parmi les moins de 50 ans ; dans les structures exclusivement canines (52 %) ; à travailler à temps partiel (25 % vs 6 %), à être en couple avec un conjoint vétérinaire (31 % vs 21 %) ; à gagner moins de 40 000 euros nets par an (55 % vs 22 %) ; à vivre seules (18 % vs 8 %).

Réalisation personnelle

La majorité des répondants, surtout les femmes, dit avoir embrassé le métier de vétérinaire pour soigner et par amour des animaux. Les revenus et le « prestige de la profession » ne font pas partie des motivations principales. L'argent est avant tout considéré comme un gage d'indépendance avant d'être un confort, un besoin, voire même un mal nécessaire.

La valeur travail représente d'abord, et surtout pour les femmes, le moyen de la réalisation personnelle.

Au niveau de la situation professionnelle, l'enquête révèle que 8 vétérinaires libéraux sur 10 ont débuté comme salariés. Leur situation actuelle est considérée comme stable par 85 % d'entre eux. Pour 55 % des répondants, l'installation résulte d'un rachat et pour 32 % il s'agit d'une création. 65 % des 49 salariés ayant répondu « spontanément mais de façon dérogatoire » à l'enquête envisagent de passer en exercice libéral.

La moitié des hommes et le quart des femmes déclarent travailler plus de 50 heures par semaine, le temps de travail hebdomadaire moyen étant de 48 heures (51,2

heures pour les hommes contre 42,9 heures pour les femmes). Ce temps de travail est le plus souvent subi et non choisi.

3 soirs de garde par semaine

Les confrères répondants travaillent en moyenne 31,1 samedis par an et disposent d'un jour libre par semaine en plus du dimanche, ce qui rapporte le temps de travail par jour à 10 heures pour les hommes et à 8h54 pour les femmes. Lorsqu'ils assurent des gardes, les praticiens leur consacrent en moyenne 3 soirs par semaine et plus de 16 dimanches par an. Ils prennent en moyenne 5,3 semaines de vacances par an. Mais 1 vétérinaire sur 5 envisage de réduire son temps de travail.

7 vétérinaires sur 10 disent s'épanouir dans leur activité professionnelle et 1 praticien sur 4 conseillerait à ses enfants de devenir vétérinaire.

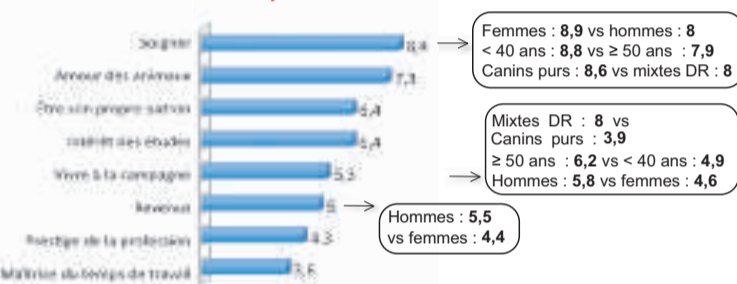
Ces résultats « bruts » expriment une première tendance générale, sans nouveauté vraiment révolutionnaire mais, de façon inédite, l'étude dévoile une approche sociologique quantifiée et mieux cernée. Le groupe Valovet indique qu'il va les étudier plus précisément et les redresser pour être en mesure d'en fournir une analyse plus complète et représentative dans les mois à venir (thèse en cours). Il donne rendez-vous pour cela au plus tard aux RNV de Bordeaux, en octobre 2010, pour des résultats affinés et, surtout, une analyse des quelque 400 commentaires ajoutés aux réponses mais non encore explorés. ■

*CARPV : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires.

Motivations citées pour devenir vétérinaire

Le désir de soigner les animaux passe avant la maîtrise du temps de travail.

Note moyenne sur 10

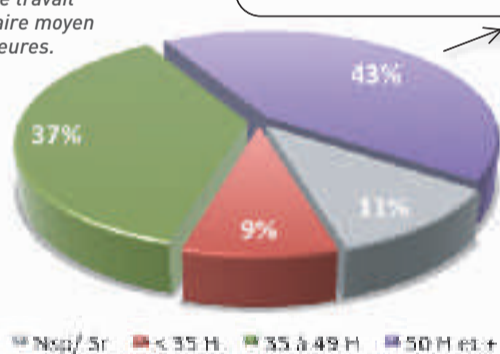


Valovet, juin-septembre 2009

Nombre d'heures de travail par semaine

Le temps de travail hebdomadaire moyen est de 48 heures.

Hommes : 54 % vs femmes : 26 %

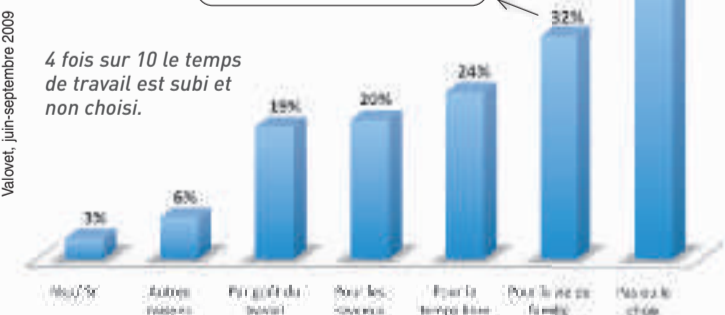


Valovet, juin-septembre 2009

Critères de choix du temps de travail

Mixtes DR : 55 % vs mixtes DC : 47 % vs canins purs : 34 %

Femmes : 43 % vs hommes : 26 %



Valovet, juin-septembre 2009

Nominations au CA de l'Inra

Nos confrères Jean-Marc Bournigal (directeur général des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires) et Maryse Hurtrel (chef du service de l'enseignement supérieur, de la

recherche et de l'innovation) ont été nommés au conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique, respectivement comme titulaire et suppléante, en qualité de représentants de l'Etat.

>> GROS PLAN

Couple et maternité : les femmes libérales se sentent moins favorisées

Le questionnaire de Valovet-CARPV* sur la féminisation de la profession a permis de mettre en évidence certaines tendances inhérentes au couple et à la maternité.

Lorsque les répondants vivent en couple, les femmes consacrent beaucoup plus de temps que leur conjoint à la vie domestique. Mais ce sont les hommes qui apportent la principale contribution aux revenus de la famille, les revenus des femmes étant nettement inférieurs à ceux des hommes.

En ce qui concerne la maternité, 8 femmes sur 10 estiment que le statut libéral n'y est pas favorable. L'enquête révèle que la durée moyenne de l'absence maternité est beaucoup plus courte en exercice libéral qu'en activité salariée (9,2 semaines

vs 17,5 semaines). Les allocations perçues sont jugées beaucoup moins appropriées en exercice libéral qu'en activité salariée. Pourtant, l'analyse chiffrée vient démentir ce ressenti usuellement admis : l'enveloppe financière dévolue à chaque maternité est bel et bien en faveur du statut libéral**.

Courte majorité favorable

Le montant des allocations maternité versées par le régime social des indépendants (RSI) aux libérales est jugé tout juste suffisant et insuffisant par près de la moitié des femmes. L'idée de la CARPV est de compléter cette allocation par une prestation maternité. Pour cela, la caisse doit recevoir l'accord de la profession. Or une courte majorité des personnes interrogées dans l'enquête semble favorable à cette

nouvelle cotisation, y compris chez les hommes avec 45 % pour et 35 % contre (20 % ne se prononcent pas). La CARPV s'oriente vers une « prestation qui pourrait prendre la forme d'une prise en charge des cotisations au régime Invalidité Décès (398,40 à 1 195,20 euros) et tout ou partie des points de Retraite Complémentaire (8 à 24 points soit 3 091,58 à 9 274,75 euros) l'année de l'accouchement. Cette prestation s'accompagnera d'une augmentation de la cotisation de l'ordre de 50 euros en classe minimum du régime pour l'ensemble des cotisants ». 74 % des répondants jugent cette proposition suffisante. **M.L.**

*CARPV : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires.
** Données de La Revue de l'Ordre n°38, juillet 2009, pages 10 et 22.